

-o0o-

du CONSEIL MUNICIPAL

2025004

de la COMMUNE de PÉROUGES

Séance du 13 janvier 2025

**Nombre de membres****Afférents au Conseil Municipal :** 15**En exercice :** 15**Présents :** 15**Votants :** 15**Date de la convocation**

06/01/2025

**Date d'affichage**

06/01/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le treize janvier 18h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire,

**Présents :** Nathalie MICOLAS, Florence DE POUMEYROL, Jean-Luc VIBERT, Gilberto GRECO, Christelle MORTEL, Gérard FLEJOU, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Philippe LAMBERT, Eric MEUNIER, Frédéric MALBOS, Marlène BLASQUEZ, Alain MORGILLO, Paul SAISSET, , Paul VERNAY

**Absents excusés :** Maryvonne HERRENKNECHT

**Absents :**

Madame Florence DE POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

**Objet de la délibération :****CONVENTION LIEUX D'ACCUEIL DES BÉBÉS**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'une convention entre la commune et le lieu d'accueil des bébés (LAB) doit être mise en place.

La convention définit les engagements réciproques des parties pour la réalisation, au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 de l'animation d'un Relais Petite Enfance Itinérant. A cet effet, elle fixe le cadre général du programme, précise par catégorie les actions à entreprendre et arrête les procédures à mettre en œuvre pour la réalisation, ainsi que les modalités de la participation de la commune à leur financement.

L'association interviendra en temps collectifs un vendredi matin sur deux sur la commune de Pérouges.

L'association interviendra en permanence administrative un mardi par mois sur la commune de Pérouges.

En cas de nécessité la convention pourra être aménagée par voie d'avenant.

La commune met à disposition pour les temps collectifs en hiver la salle de Rapan et en été la salle de la Caserne.

La commune subventionnera l'association à concurrence d'une somme de deux milles euros par an.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 14 voix pour** la mise en place d'une convention entre la commune et l'association LAB (Lieux d'Accueil des Bébés).

Ont voté pour. 14

Ont voté contre .0

Se sont abstenus .0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le

ID : 001-210102901-20250113-2025004-DE



Pour copie conforme,  
Le Maire

Nathalie NICOLAS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nathalie Nicolas', written over a horizontal line.

